

Manifestations nautiques

ZSC FR5202011 Estuaire de la Loire Nord – ZSC FR5202012 Estuaire de la Loire Sud- Baie de Bourgneuf – ZPS FR5212014 Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Définition

Les manifestations nautiques considérées ici sont l'ensemble des évènements dont tout ou partie se déroule sur la partie marine du site Natura 2000. Ces évènements peuvent concerner une ou plusieurs pratiques et sont organisés de façon régulière ou ponctuelle par divers organismes.

On peut distinguer différents types de manifestations, selon qu'il s'agisse d'une compétition qui n'implique parfois que peu de public, ou un évènement nautique, impliquant la présence de nombreux visiteurs.

On les classe en France en deux catégories principales :

- des manifestations locales présentant un nombre variable de participants mais qui drainent généralement peu de public. Elles sont généralement organisées par des associations locales,
- des manifestations nationales ou internationales (tours du monde, traversées de l'Atlantique...), bénéficiant généralement d'une importante couverture médiatique et pouvant donc attirer un grand nombre de spectateurs.

Les manifestations nautiques et sportives peuvent être organisées par différents types d'organismes publics ou privés selon les cas, ce sont le plus souvent les fédérations ou associations sportives de la discipline concernée, les centres nautiques, mais également les collectivités territoriales. (Agence des aires marines protégées, 2009)

L'activité à échelle nationale et locale

160 manifestations nautiques ont été enregistrées auprès de l'administration maritime de Loire-Atlantique en 2017. (DIRM NAMO, 2017) On en dénombre environ 200 chaque année. En Vendée, une centaine de manifestation nautique est enregistrée auprès des services de l'Etat tous les ans. L'une des plus grosses manifestations nautiques, le Vendée Globe, a lieu tous les quatre ans (DIRM NAMO, 2017). Ces manifestations participent à l'accroissement ponctuel de la fréquentation zones littorales du site.

Chaque année, environ 200 manifestations nautiques sont organisées en Loire-Atlantique. (160 en 2017. (DIRM NAMO, 2017)

Les pratiques sur le site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

- **QUI ?**

Les manifestations nautiques peuvent être organisées par les professionnels de sport et loisirs nautiques : centres et écoles de voile, bases nautiques, yacht club ou par les collectivités locales.

En 2018, sur 116 manifestations nautiques organisées dans le site Natura 2000, la majorité l'ont été par des clubs nautiques.

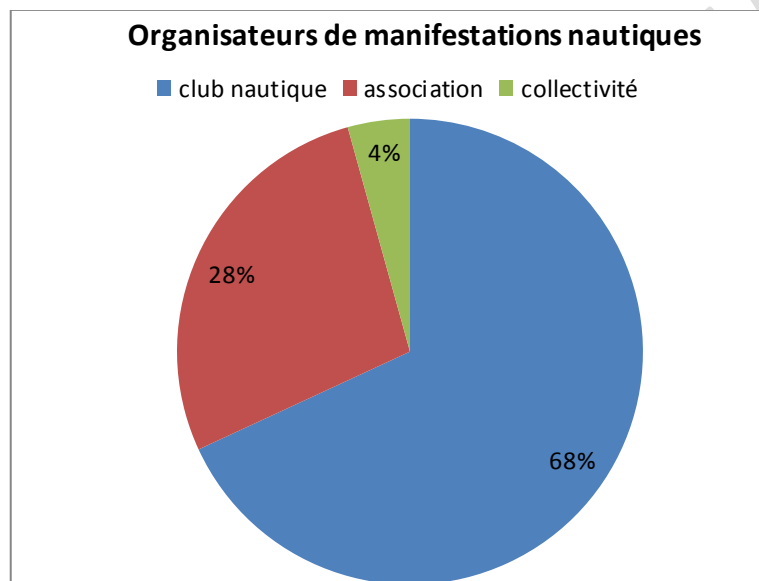


Figure 1 : Proportion des organisateurs de manifestations nautiques dans le site Estuaire de la Loire externe en 2018

D'après le calendrier de la Fédération Française de Voile, 418 événements ont été organisés en 2017 en Pays de la Loire. Les courses et régates côtières en voile légères sont majoritaires. (FFVoile, 2017)

Entre le 18 mars 2017 et le 16 septembre 2017, 15 manifestations nautiques ont été recensées dans la partie vendéenne du site Natura 2000 Estuaire de la Loire, parmi lesquelles 10 courses de voiliers. Les autres événements ont une influence traditionnelle (Fête de la mer) ou ont attiré à d'autres activités (pêche, surf). (Leblanc, 2018)

- **OU ?**

On observe que les pressions liées au déroulement de manifestations temporaires ont principalement lieu dans les baies de La Baule et de Bourgneuf. Les côtes de l'île de Noirmoutier et de Saint-Brévin-les-Pins comptent aussi parmi les secteurs les plus fréquentés durant les manifestations nautiques.



SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"

Diagnostic socio-économique : manifestations nautiques

Éditée le :

04/2019

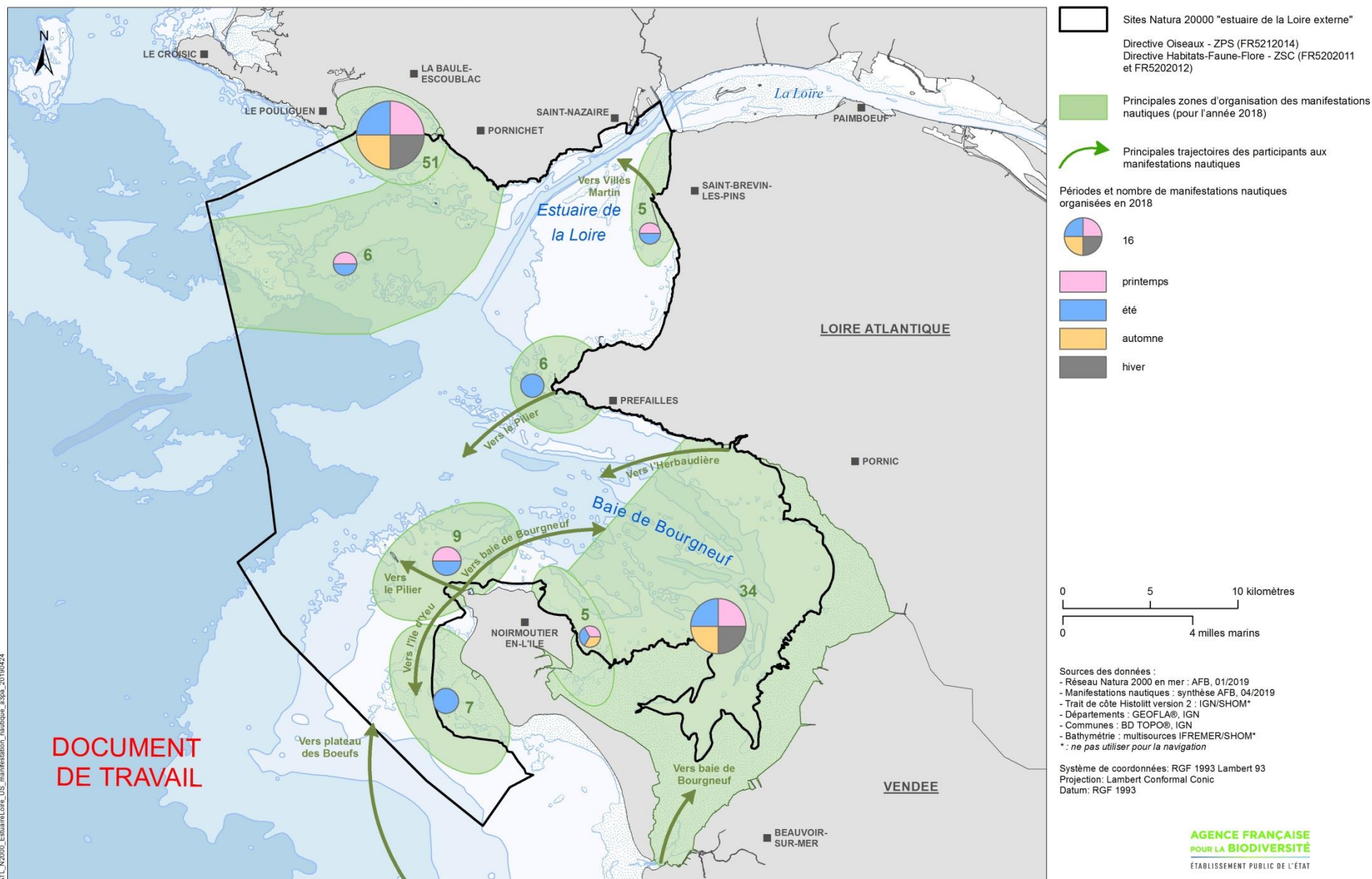


Figure 2 : Carte des principales zones d'organisation des manifestations nautiques dans le site Natura 2000

- **QUAND ?**

Sur le site de l'Estuaire de la Loire externe, les manifestations nautiques sont principalement organisées en période estivale, mois durant lesquels plus de 15 manifestations sont organisées sur le site. Au printemps et en automne l'organisation de manifestations est moindre. Elle est quasi nulle en hiver.

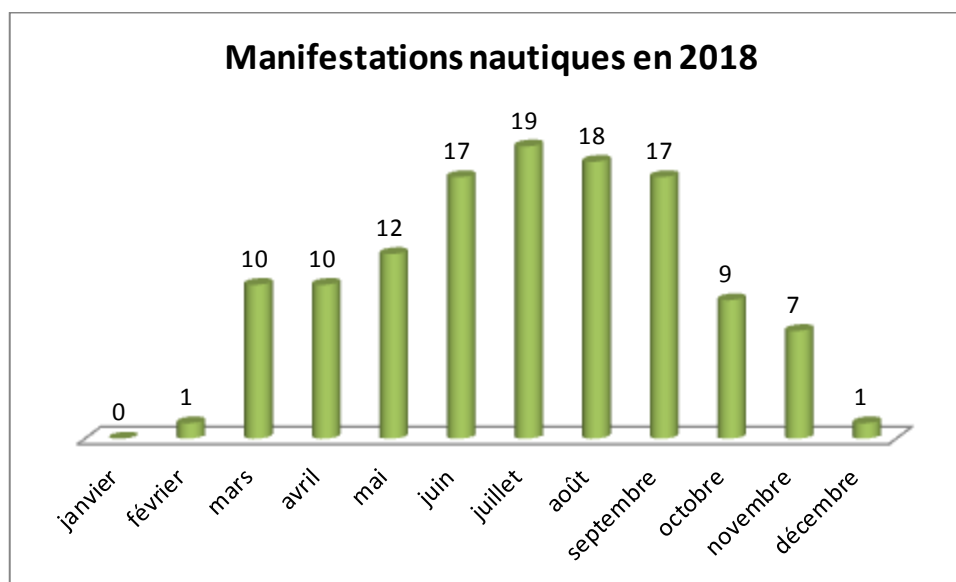


Figure 3 : Organisation de manifestations nautiques dans le site Estuaire de la Loire externe en 2018

- **COMMENT ?**

Les manifestations nautiques concernent très majoritairement les embarcations à voile.

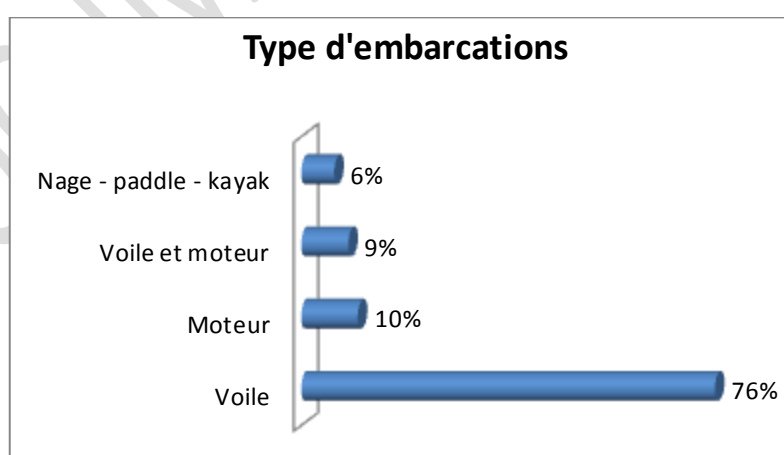


Figure 4 : Type d'embarcations concernées par les manifestations nautiques sur le site Estuaire de la Loire externe en 2018

En moyenne, lors de l'organisation d'une manifestation nautique, 32 embarcations se concentrent sur le plan d'eau. Le minimum d'embarcations est de 10 et le maximum de 100 dans le site Estuaire de la Loire externe (pour les années 2017 et 2018).

Réglementation et encadrement de l'activité

- *GESTION DE L'ACTIVITE*

Outre les obligations liées à la sécurité des participants et des visiteurs, toute manifestation nautique ou sportive organisée sur le domaine public est soumise à déclaration et/ou demande d'autorisation (au Préfet de département ou Préfet maritime concerné).

L'autorité administrative peut, par arrêté motivé, interdire la tenue de cette manifestation lorsqu'elle présente des risques d'atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou à la santé des participants.

Les manifestations nautiques, doivent aussi faire l'objet d'une évaluation des incidences (article R 414-23 du code de l'environnement) au titre de Natura 2000. (DDTM 85, 2012)

- *MESURES REGLEMENTAIRES*

Lors de la manifestation, l'organisateur et les compétiteurs doivent respecter les règles de navigation (Règlement international pour prévenir les abordages en mer – RIPAM). Toute prévision d'utilisation d'engin motorisé (terrestre, nautique ou aérien) pour le compte de l'organisateur doit faire l'objet des demandes d'autorisation nécessaires dès lors que l'utilisation de ces engins n'est pas autorisée de fait dans ces espaces.

Les sports de nature et l'organisation de manifestations sportives peuvent également faire l'objet d'interdiction ou de réglementation au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement qui réprime toute perturbation volontaire des espaces naturels. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Les manifestations en mer soumises à déclaration doivent faire l'objet d'une **évaluation d'incidences Natura 2000** (Préfecture Maritime de l'Atlantique, 2011).

Pressions potentielles sur les habitats et les espèces

Les manifestations nautiques et sportives attirent des pratiquants, mais également et surtout, des visiteurs en nombre important, sur des zones particulières. A l'occasion de ces grands rassemblements, la pression exercée sur les habitats et les espèces augmente fortement, à la fois en termes géographique et temporel. En effet, plus qu'une activité sportive en particulier, le cumul des activités ou de pratiquants et visiteurs sur un même site dans un court laps de temps peut générer de fortes pressions sur le milieu et les espèces, susceptibles d'avoir un impact non négligeable

Les pressions exercées par les manifestations nautiques et sportives sur les milieux naturels par les spectateurs et les espèces restent mal connues. En effet, les travaux relatifs aux impacts

environnementaux des sports de nature et activités maritimes sont plutôt menés au cas par cas, s'attachant à évaluer les impacts de pratiques ciblées, sans aborder les effets cumulatifs ni les effets liés à l'organisation de manifestations et d'évènements de grande ampleur.

→ *Piétinements*

Le piétinement des habitats désigne l'ensemble des effets mécaniques provoqués par le passage des visiteurs : écrasement et arrachage de la végétation et des organismes fixés, diminution du couvert végétal, tassement des sols, accélération des phénomènes d'érosion.

Lorsque les participants ou spectateurs accèdent aux sites côtiers en traversant les dunes ils peuvent provoquer un piétinement répété des habitats terrestres. Ces piétinements surviennent notamment quand il n'existe pas de chemin d'accès aux sites.

Cette pression peut être particulièrement forte lors de manifestations nautiques puisqu'elle est accentuée par le nombre de participants, d'accompagnateurs et de spectateurs présents sur le site. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ *Macro-déchets*

Les macro-déchets retrouvés en mer proviennent à la fois des bateaux navigants et autres activités maritimes, mais également des milieux terrestres.

Les macro-déchets retrouvés en mer sont principalement des déchets en matière plastique.

La dégradation des macro-déchets dans l'environnement peut entraîner la libération de certains composés toxiques pour les milieux et les espèces, et modifier la composition des sédiments, en les enrichissant de microparticules de plastiques issues de la dégradation d'objets plus gros.

De plus, les macro-déchets peuvent avoir des effets extrêmement graves sur la faune marine :

- l'ingestion de matière (plastique notamment) par les poissons et les mammifères marins peut provoquer la mort par occlusion intestinale.
- Des individus peuvent se retrouver piégés après s'être pris dans les macro-déchets et succomber à l'étranglement ou la noyade.

Cette pression peut être particulièrement forte lors de manifestations nautiques puisqu'elle est accentuée par le nombre de participants, accompagnateurs et spectateurs présents sur le site. En effet, lors de ces manifestations, de nombreux macro-déchets sont laissés sur le site, principalement par le public (très peu par les acteurs de la manifestation). (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ *Dérangement des mammifères marins et de l'avifaune*

De façon générale, les activités nautiques pratiquées sur le littoral sont potentiellement dérangeantes pour les mammifères marins et l'avifaune.

L'approche des pratiquants, comme du public, peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

Lors des manifestations, cette pression est accentuée par le nombre important de participants présents sur le site. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Présence visuelle

L'approche de pratiquants de sports nautiques et la présence de spectateurs sont susceptibles d'avoir lieu sur des milieux propices à l'installation d'espèces. La fréquentation nautique peut provoquer un délaissement de certains sites de nidification, de reproduction, de repos ou de nourrissage. Certaines espèces sont particulièrement sensibles aux dérangements : les puffins des Baléares, les goélands, les sternes, ou encore les cormorans, ainsi que les oiseaux d'estran de manière générale.

Lors du passage d'une embarcation à voile ou à moteur, les oiseaux sont dérangés et cessent les activités en cours (repos, alimentation...) pour fuir ou se déplacer à distance des pratiquants. Ces dérangements, s'ils sont particulièrement fréquents, sont alors susceptibles de perturber l'animal et d'être à l'origine de diminution des taux de reproduction, de pertes énergétiques, de limitation des phases d'alimentation, etc.

Les mammifères marins sont aussi concernés par les dérangements issus de la pratique des activités nautiques à proximité de leurs sites de repos, de reproduction ou de nourrissage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Perturbation sonore

Le bruit généré par les navires de plaisance peut provenir de la coque de l'embarcation, du moteur ou de la voile. Ces perturbations sonores entraînent des conséquences similaires sur l'avifaune que les dérangements visuels. Les sons sous-marins générés par la coque ont aussi des impacts négatifs sur les mammifères marins. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Dans le cas des manifestations nautiques, les perturbations sonores sont liées aux navires présents sur le plan d'eau mais aussi à l'organisation de la manifestation et à l'accroissement de la fréquentation sur le site.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des pressions par activité

| X : Contribution potentielle de l'activité à la pression | Piétinements | Macro-déchets | Dérangements de l'avifaune | Dérangement des mammifères marins |
|--|--------------|---------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Manifestations nautiques | X | X | X | X |

Bonnes pratiques existantes

De nombreuses fédérations sportives sensibilisent leurs membres à l'impact potentiel de l'organisation de manifestations nautiques lors des formations qu'elles dispensent, par le biais de chartes ou autres outils de sensibilisation.

De nombreuses chartes sont mises en œuvre, permettant aux signataires de s'engager dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Par exemple :

- la « **Charte environnementale Clubs et Ecoles de surf** » de la Fédération Française de Surf (FFS) engage les clubs et écoles de surf labellisés par la FFS à organiser des rencontres sportives respectueuses de l'environnement.
- **Charte des manifestations durables et co-responsables** du CNOSF (Comité national Olympique et sportif français)

Plusieurs acteurs du monde sportif, qu'ils soient publics ou privés, se sont préoccupés de la question de l'impact des manifestations sportives en milieu naturel, et ont publié des **guides** à l'attention des organisateurs de manifestations afin de limiter ces impacts sur l'environnement et de prendre en compte cette question dans l'organisation de tels événements. Un certain nombre de courses et régates ont été intégrées à des actions liées au développement durable. Certaines courses et particulièrement dans les courses au large, ont déjà intégré dans leur avis de course des recommandations relatives aux macro-déchets. (Agence des aires marines protégées, 2009)

La charte relevant de la loi Warsmann (loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives), comprenant des engagements spécifiques à une activité, permet d'exonérer les porteurs d'évaluation d'incidences. Elle s'applique aux manifestations nautiques.

Bibliographie

- Ligue de surf des Pays de la Loire. (2015). *Schéma de cohérence des équipements sportifs*.
- Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - - Tome 1 Sports et loisirs en mer*.
- Biton, B. (2018, 02 26). Entretien Char à voile. (C. Bricout, Intervieweur)
- CIBPL FFESSM. (2014). *Schéma de cohérence des équipements sportifs*. Comité interrégional de Bretagne et des Pays de la Loire.
- Comité Départemental Loire-Atlantique Etudes et sports sous-marins. (2018). *Carte des clubs, structures et associations du 44*.
- DDTM 44. (2018). *Stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel de Loire-Atlantique*.
- DDTM 85. (2012). *Manifestations nautiques en façade maritime de la Vendée - Bilan de la saison 2011 Zone d'influence et sites NATura 2000*.
- Direction Régionale de la Jeunesse, d. S.–p. (2018, janvier 30). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)
- DIRM NAMO. (2016). *Monographie maritime de la façade NAMO - Loire-Atlantique*.
- DIRM NAMO. (2014). *Monographie maritime de la façade NAMO - Loire Atlantique*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Chiffres clés - Les Pays de la Loire en quelques chiffres*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Loire-Atlantique*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO Vendée*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO Loire Atlantique*.
- FFESSM, C. i. (2014). *Schéma de cohérence des équipements sportifs. Etudes et sports sous-marins*.
- FFVoile. (2017). *Calendrier*. Récupéré sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx>
- Gibaud Boyer, G. (2018, 02 12). Entretien Ligue de Voile. (C. Bricout, Intervieweur)

Hegron, R. (2018, 01 30). Entretien DDDCSJS. (C. Bricout, Intervieweur)

La Bulle d'Her. (2018). *Sorties 2018*.

Leblanc, P. (2018). *Synthèse des manifestations nautiques sur les sites Natura 2000 de Vendée*.

Ligue de voile Pays de la Loire. (2018, février 12). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire. (2012). *Evaluation initiale des eaux marines - Sous région marine Golfe de Gascogne*. Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Porcher-Labreuille, D., & Tougeron, C. (2017, 12 05). Entretien DDTM Loire Atlantique Délégation Mer et Littoral. (C. Bricout, Intervieweur)

Pornic Agglo Pays de Retz. (2018, février 06). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)

Préfecture Maritime de l'Atlantique. (2011). *Arrêté n°2011/37*.

DOCUMENT DE TRAVAIL